

Délibération n°089/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Date de convocation : 10/06/2024

Nombre de présents : 60

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 72

Date d'affichage : 10/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix juin deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoît, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel (pouvoir à M. Xainte), SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, COUET Micheline, DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), FOUCHER Gérard (suppléante Mme Gaudin), FOUQUET Yves (pouvoir à M. Kotovtchikhine), GROSJEAN Pascale (pouvoir à M. Reverdy), HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MACCHIA Claude (pouvoir à M. Léger), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Javon), RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Choubard), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux).

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LHOTÉ Mireille, PAURON Éric, PROT Michel.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal RAVERDEAU

OBJET : Modification de l'AP/CP : 2202 – CNIFOP

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311- 9,
- Vu la délibération 041/2022 approuvant la création de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) 2202 pour le CNIFOP,
- Considérant qu'il est proposé de réviser le montant de l'autorisation de programme et de revoir l'échelonnement des crédits de paiement,
- Vu l'avis favorable de la commission finances consultée le 03 juin 2024,
- Après avoir entendu l'exposé du vice-président en charge des finances,
- Sur proposition du Président,

Délibération n°089/2024

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :

- Approuve l'ensemble des modifications de l'AP/CP 2202 comme suit :

	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Situation antérieure	3 810 000	250 000	1 264 473	2 295 527
Actualisation	140 000			+ 140 000
Situation après actualisation	3 950 000	250 000	1 264 473	2 435 527

- Prévoit l'inscription au budget 2024 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,

- Autorise le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement correspondants,

- Décide que les soldes des crédits de paiements non consommés sur l'année N en cours seront automatiquement reportés sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

